

## SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 16 janvier 2017 à 19 h 32, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absences motivées :

Les conseillers M<sup>me</sup> Céline Chartier et M. Gabriel Parent.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## 17-01-006 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 16 janvier 2017 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 4.14 Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Aide financière pour les années 2017 à 2019 / Autorisation de signature d'un protocole

### *Minute de réflexion*

#### *Présences*

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

### **2. Adoption des procès-verbaux**

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 5 décembre 2016, séance extraordinaire du budget du 12 décembre 2016 et séances extraordinaires du 12 décembre 2016 et du 9 janvier 2017

### **3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**

- 3.1 Période de questions

### **4. Affaires du Conseil**

- 4.8 Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent / Adhésion pour l'année 2017
- 4.10 Corporation de Développement Communautaire de Vaudreuil-Soulanges / Conférence « La liste » / Aide financière
- 4.13 Services d'aide à domicile Vaudreuil-Soulanges / Aide financière
- 4.14 Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Aide financière pour les années 2017 à 2019 / Autorisation de signature d'un protocole

### **5. Greffe et affaires juridiques**

- 5.1 Procès-verbal de correction / Résolution 16-12-963 / Remboursement de frais d'inscription aux activités du Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil
- 5.2 Expropriation / Lot 1 545 866 / Désistement partiel / Terrain non aménagé / Route De Lotbinière / TAQ / SAI-M-238860-1507

## **6. Finances et trésorerie**

- 6.1 Dépôt de listes des comptes – échéances du 25 novembre 2016 et du 9 décembre 2016
- 6.2 Emprunt temporaire / Règlement n° 1728 / Plans et devis / Honoraires professionnels / Voie cyclable / Pavage, bordures, trottoirs, éclairage et ouvrages connexes / Partie de l'avenue André-Chartrand / Approbation du MAMOT

## **7. Ressources humaines**

- 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.2 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Confirmation de poste / Agente de bureau 2
- 7.3 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche / Stagiaire en montage et gestion de projets d'aménagement

## **8. Communications**

## **9. Informatique et géomatique**

- 9.1 Octroi de contrats / Fourniture de logiciels ou progiciels informatiques / Autorisation de signature

## **10. Arts et culture**

- 10.1 Entente de développement culturel pour l'année 2017 / Ministère de la Culture et des Communications du Québec / Participation financière
- 10.2 Entente tripartite / Projet de participation citoyenne « Les Artistes du bonheur » / Clientèle en déficience intellectuelle et autisme / Autorisation de signature
- 10.3 Appel de projets en médiation culturelle 2017

## **11. Loisirs et vie communautaire**

- 11.1 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-17-05 / Services professionnels / Planification, organisation, coordination et animation des camps spécialisés

## **12. Protection publique**

## **13. Travaux publics**

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-01 / Acquisition de deux mini-fourgonnettes Dodge Grand Caravan
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-02 / Acquisition de deux camionnettes Ford F-150

## **14. Eaux**

## **15. Services techniques**

- 15.1 Acquisition / Partie de la rue des Tilleuls / Lot 5 785 973 / Projet « Place Marier »
- 15.2 Ouverture / Partie de la rue des Tilleuls / Lot 5 785 973 / Projet « Place Marier »
- 15.4 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-17-09 / Services professionnels de laboratoire / Contrôle de qualité de matériaux / Projets à venir

## **16. Urbanisme**

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 13 décembre 2016
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 13 décembre 2016
- 16.10 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 14 décembre 2016
- 16.11 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 14 décembre 2016

- 16.12 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 980, avenue Saint-Charles / Autorisation / Superficie de plancher inférieure à 500 mètres carrés / Lot 1 675 184 / Zone C3-124 / CCU n° 16-12-215
- 16.16 PIIA / 6, rue Saint-Michel / Nouvelle enseigne sur muret / Lot 1 675 447 / Zone C2-256 / CCU n° 16-12-219
- 16.17 Dérogation mineure / 6, rue Saint-Michel / Enseigne sur muret / Lot 1 675 447 / Zone C2-256 / CCU n° 16-12-220
- 16.18 Dérogation mineure / 5, rue Martin / Marge avant / Lot 1 676 014 / Zone H1-253 / CCU n° 16-12-221
- 16.22 Projet intégré / Les Cours Valois – phase III / 790 à 852, rue Valois / Construction de bâtiments multifamiliaux / Lots projetés 5 983 492 à 5 983 497 / Zone H3-642 / CCU n° 16-12-225
- 16.23 Dérogation mineure / 798 à 852, rue Valois / Ratios d'espaces verts / Aires de stationnement / Lots projetés 5 983 492 à 5 983 497 / Zone H3-642 / CCU n° 16-12-226

## **17. Environnement**

## **18. Réglementation**

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1275-247 / Zonage / Marges et cours / Bâtiments accessoires aux habitations / Piscines et bains à remous / Zones H3-631, H3-455 et H3-657 / Secteur de l'avenue André-Chartrand et de la rue des Nénuphars
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1275-249 / Zonage / Ratio minimal de cases de stationnement pour l'usage garderie / Restriction à l'abattage d'arbres
- 18.3 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-250 / Zonage / Usages de services de types massothérapie, studio de santé, bain vapeur, spa et bain thérapeutique / Zone C3-815 / Secteur de la route Harwood et du chemin Daoust
- 18.4 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-251 / Zonage / Autorisation et encadrement / Poulailers et garde de poules / Construction et usage accessoires à l'habitation unifamiliale (H1)
- 18.5 Adoption de second projet / Règlement n° 1274-25 / Permis et certificats / Ajout de frais d'obtention d'un certificat d'autorisation pour un poulailler domestique / Modification de certaines définitions
- 18.6 Adoption / Règlement n° 1566-08 / Nuisances (RMH 450) / Dispositions relatives à la garde de poules domestiques
- 18.7 Adoption / Règlement n° 1276-12 / Construction / Système de récupération d'eau pour lave-autos
- 18.8 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1725 / Plan et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Réhabilitation du réseau routier et tous les travaux connexes / Rues John-Desjardins et Adrien-Patenaude et une partie des rues Joseph-Carrier, F.-X.-Tessier, Marie-Curie et Aimé-Vincent
- 18.9 Avis de motion / Règlement 1694-12 / Stationnement (RMH 330)

## **19. Direction générale**

## **20. Période de questions – Élus**

## **21. Période de questions – Assistance**

## **22. Levée de la séance**

**« ADOPTÉE »**

## **17-01-007 Adoption des procès-verbaux**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

- assemblée publique de consultation du 5 décembre 2016;
- séance ordinaire du 5 décembre 2016;
- séance extraordinaire du budget du 12 décembre 2016;
- séance extraordinaire du 12 décembre 2016;
- séance extraordinaire du 9 janvier 2017.

« ADOPTÉE »

**17-01-008 Période de questions**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**17-01-009 Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent / Adhésion pour l'année 2017**

CONSIDÉRANT la demande pour l'adhésion de la Ville au Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme son adhésion au Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2017, et ce, au coût de 100 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-01-010 Corporation de Développement Communautaire de Vaudreuil-Soulanges / Conférence « La liste » / Aide financière**

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par Corporation de Développement Communautaire de Vaudreuil-Soulanges à l'égard d'une conférence dont le thème est « La liste » tenue par le conférencier et humoriste Jérémy Demay;

CONSIDÉRANT que l'événement sera tenu à Vaudreuil-Dorion dans le cadre de la Semaine nationale de la santé mentale 2017;

CONSIDÉRANT que l'organisation de cette activité est parrainée par deux concertations de notre région, soit la Table de concertation en itinérance de Vaudreuil-Soulanges et le réseau d'échange des partenaires en santé mentale de Vaudreuil-Soulanges, ainsi que par la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à Corporation de Développement Communautaire de Vaudreuil-Soulanges à titre d'aide financière pour la réalisation de la conférence « La liste » dans le cadre de la Semaine nationale de la santé mentale 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-01-011 Services d'aide à domicile Vaudreuil-Soulanges / Aide financière**

CONSIDÉRANT la demande financière formulée par l'organisme Services d'aide à domicile Vaudreuil-Soulanges pour l'installation d'une enseigne extérieure;

CONSIDÉRANT que cet organisme offre des services de maintien à domicile aux personnes âgées sur tout le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 3 000 \$ soit versé à l'organisme Services d'aide à domicile Vaudreuil-Soulanges à titre d'aide financière pour l'installation d'une enseigne extérieure;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-01-012 Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Aide financière pour les années 2017 à 2019 / Autorisation de signature d'un protocole**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Paul M. Normand s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser le maintien, sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges, d'une maison de soins palliatifs destinée aux personnes en fin de vie;

CONSIDÉRANT la résolution 14-01-012 autorisant la signature d'un protocole d'entente triennal avec la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges afin d'assurer la stabilité de son financement;

CONSIDÉRANT que la maison a accueilli, depuis son ouverture, 251 personnes en fin de vie provenant de la Ville de Vaudreuil-Dorion, soit 29 % du nombre total de personnes reçues;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler ce protocole pour les années 2017 à 2019 inclusivement et d'accorder à la Fondation une aide financière annuelle de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Fondation souhaite la présence et la participation d'élus municipaux lors de ses activités de financement;

CONSIDÉRANT que le protocole à intervenir prévoit, à l'attention des élus de la Ville, 4 billets pour chacune des activités de financement;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges, pour les années 2017 à 2019, dans le cadre duquel une aide financière annuelle de 25 000 \$ sera octroyée;

QUE les conseillers qui souhaitent participer aux activités de financement soient autorisés à le faire;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-01-013 Procès-verbal de correction / Résolution 16-12-963 / Remboursement de frais d'inscription aux activités du Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté, le 5 décembre 2016, la résolution 16-12-963 relative au remboursement de frais d'inscription aux activités du Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil;

CONSIDÉRANT qu'une erreur de saisie s'est produite dans le montant du remboursement qui devrait se lire 66 743,75 \$ plutôt que 66 643,75 \$;

CONSIDÉRANT que le greffier peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, corriger un procès-verbal affecté d'une erreur matérielle;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par le greffier le 19 décembre 2016 afin de remplacer le montant de 66 643,75 \$ par celui de 66 743,75 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction de la résolution 16-12-963 donné par le greffier le 19 décembre 2016.

« ADOPTÉE »

**17-01-014 Expropriation / Lot 1 545 866 / Désistement partiel / Terrain non aménagé / Route De Lotbinière / TAQ / SAI-M-238860-1507**

CONSIDÉRANT la résolution 15-07-639 prévoyant l'acquisition par expropriation, au profit de la Société abordable d'habitation de Vaudreuil-Soulanges (SAHVS), d'un terrain vacant d'une superficie de 5 758,6 mètres carrés correspondant au lot 1 545 866 pour la réalisation d'un projet de 42 logements à prix abordables dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, mis en œuvre par la Société d'habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT la résolution 15-07-635 prévoyant une participation financière de la Ville dans ledit projet;

CONSIDÉRANT les prétentions de la partie expropriée à l'effet que l'expropriation totale du lot 1 545 866 lui causerait d'importants dommages;

CONSIDÉRANT que la Ville, en vue de réduire les dommages éventuels allégués par l'expropriée, a, en collaboration avec la SAHVS et ses partenaires, revu à la baisse la superficie à acquérir pour la porter à 4 536,5 mètres carrés permettant ainsi la construction de 32 unités de logement;

CONSIDÉRANT une correspondance envoyée par la SAHVS en date du 10 novembre 2016 confirmant que, même si le nombre de logements projetés est réduit à 32, le projet demeure viable, et ce, vu les besoins criants en matière de logements abordables dans la région de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander un désistement partiel de l'expropriation d'une superficie de 1 222,1 mètres carrés, le tout tel que montré au plan portant le numéro A 8451-3, minute 16 774, préparé par M. Claude Bourbonnais, arpenteur-géomètre, en date du 22 décembre 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit mandatée la firme Dufresne Hebert Comeau, Avocats afin de présenter une requête en désistement partiel d'expropriation pour le lot 1 545 866 dans le dossier TAQ SAI-M-238860-1507;

QUE les procédures d'expropriation soient par conséquent poursuivies sur une partie du lot 1 545 866, d'une superficie de 4 536,5 mètres carrés, le tout tel que montré au plan portant le numéro A 8451-4, minute 16 775, préparé par M. Claude Bourbonnais, arpenteur-géomètre, en date du 22 décembre 2016;

QUE le greffier ou la greffière adjointe soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis relatif à cette requête;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-01-015 Dépôt de listes des comptes – échéances du 25 novembre 2016 et du 9 décembre 2016**

Le Conseil prend acte du dépôt et paiement des listes des comptes suivantes :

- échéance du 25 novembre 2016 pour un montant totalisant 1 943 962,32 \$;
- échéance du 9 décembre 2016 pour un montant totalisant 1 052 248,46 \$.

**17-01-016 Emprunt temporaire / Règlement n° 1728 / Plans et devis / Honoraires professionnels / Voie cyclable / Pavage, bordures, trottoirs, éclairage et ouvrages connexes / Partie de l'avenue André-Chartrand / Approbation du MAMOT**

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) approuvait, en date du 19 décembre 2016, le Règlement d'emprunt n° 1728 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage et de voie cyclable incluant tous les ouvrages connexes d'une partie de l'avenue André-Chartrand entre le parc de Dorion-Gardens et le chemin de fer du Canadien Pacifique en décrétant une dépense et un emprunt d'un million deux cent vingt-huit mille dollars (1 228 000 \$) à ces fins;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMOT, soit 1 228 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

**17-01-017 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 5 janvier 2017.

« ADOPTÉE »

**17-01-018 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Confirmation de poste / Agente de bureau 2**

CONSIDÉRANT la résolution 16-11-865;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Hugues Charbonneau, chef de division – Environnement, en date du 5 janvier 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M<sup>me</sup> Nathalie Tremblay, dans son poste d'agente de bureau 2 au sein de la division – Environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, rétroactivement au 3 janvier 2017;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Tremblay.

« ADOPTÉE »

**17-01-019 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche / Stagiaire en montage et gestion de projets d'aménagement**

CONSIDÉRANT la demande de stage rémunéré présentée par M. Olivier Prigent à M. Olivier Van Neste, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire par intérim, dans le cadre du programme *de Maîtrise en montage et gestion de projets d'aménagement* de l'Université de Montréal;

CONSIDÉRANT que les tâches à être confiées au stagiaire doivent répondre aux exigences de l'institution d'enseignement et permettre d'acquérir l'expérience pertinente en prévision de l'obtention de la *Maîtrise en montage et gestion de projets d'aménagement*;

CONSIDÉRANT la rémunération octroyée dans le cadre de stages professionnels universitaires au sein de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise M. Olivier Prément à effectuer un stage rémunéré au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, sous la supervision de M. Sylvain Charland, ingénieur, chef de division – Technique, pour la période du 3 janvier au 5 mai 2017;

QUE dans le cadre de ses fonctions, M. Prément agira en appui professionnel à M. Charland;

QUE le taux horaire consenti à M. Prément à titre de stagiaire soit établi à 22,65 \$/heure et que les autres conditions de travail soient établies conformément à la *Loi sur les normes du travail*;

QUE la Ville autorise M. Charland, ing., chef de division – Technique, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire permettant de donner plein effet à la présente résolution;

ET QUE des souhaits de succès soient adressés à M. Prément;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### **17-01-020 Octroi de contrats / Fourniture de logiciels ou progiciels informatiques / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acquérir, en vue d'optimiser les processus administratifs de la Ville, des logiciels ou progiciels pour la gestion des quatre domaines suivants : documents, urbanisme, inventaire et facturation d'eau au compteur;

CONSIDÉRANT que la Ville utilise déjà des logiciels et progiciels fournis par la firme PG Solutions pour la gestion financière ainsi que pour la gestion de son territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la compatibilité entre les systèmes en place et ceux dont l'acquisition est projetée;

CONSIDÉRANT que le paragraphe 6 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* permet d'adjuger de gré à gré les contrats visant l'acquisition de ces logiciels ou progiciels;

CONSIDÉRANT l'offre de PG Solutions pour la fourniture des quatre modules identifiés ci-haut;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à acquérir de gré à gré, et à signer les bons de commande à cette fin, de la firme PG solutions, 3655, avenue des Grandes-Tourelles, bureau 210, Boisbriand (Québec), J7H 0E2, les logiciels ou progiciels suivants pour un montant total de 68 903 \$, taxes applicables non comprises, le tout tel que détaillé ci-dessous :

Module	Acquisition	Honoraires	Total
Urbanisme	7 930 \$	1 927 \$	9 857 \$
SyGED	12 215 \$	7 739 \$	19 954 \$
SFM – Inventaire	14 260 \$	6 559 \$	20 919 \$
SFM – Facturation eau	11 625 \$	6 548 \$	18 173 \$
TOTAL	46 030 \$	22 873 \$	68 903 \$



QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-01-021 Entente de développement culturel pour l'année 2017 / Ministère de la Culture et des Communications du Québec / Participation financière**

CONSIDÉRANT la résolution 16-10-767 déléguant le directeur du Service des loisirs et de la culture pour entamer les discussions avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec en vue de l'élaboration d'une nouvelle entente visant le financement de certaines parties du plan d'action associé à la politique culturelle de la Ville de Vaudreuil-Dorion et de l'Agenda 21 de la culture pour l'année 2017, et pour signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente ainsi que tous autres documents requis;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation financière de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 86 000 \$ soit investie afin d'assurer la parité financière pour la réalisation de cette entente avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour l'année 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-01-022 Entente tripartite / Projet de participation citoyenne « Les Artistes du bonheur » / Clientèle en déficience intellectuelle et autisme / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le retrait de l'organisme Les Services de Réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort (SRSOR) pour le projet Les Artistes du bonheur et par le fait même le non-renouvellement de l'entente signée le 12 mars 2012;

CONSIDÉRANT la volonté de nouveaux partenaires tels que le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSMO) et le Parrainage civique de maintenir et poursuivre le projet des Artistes du bonheur;

CONSIDÉRANT les discussions entre le CISSMO, le Parrainage civique de Vaudreuil-Soulanges et la Ville de Vaudreuil-Dorion pour établir une nouvelle entente pour l'année 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à signer la nouvelle entente tripartite afin de poursuivre le projet Les Artistes du bonheur;

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente ainsi que tous les documents inhérents à sa mise en application;

« ADOPTÉE »

**17-01-023 Appel de projets en médiation culturelle 2017**

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir aux citoyens de Vaudreuil-Dorion des activités de médiation culturelle à la fois originales et porteuses pour le développement des sentiments de fierté et d'appartenance à la communauté;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les artistes du milieu;

CONSIDÉRANT l'importante participation des citoyens de Vaudreuil-Dorion aux différentes activités proposées depuis le lancement du programme *Je suis...*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de la culture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les activités culturelles énumérées ci-dessous et soit autorisée, à cet effet, une dépense de 29 890,36 \$;

Activités	Promoteurs	Montant
<b>Les mots sans frontières</b> Ateliers de création de douze œuvres d'art reflétant les origines des participants à travers un vêtement traditionnel de leur pays. Celui-ci sera réalisé à partir de papiers sur lesquels seront imprimées des copies de textes de différents documents choisis au Centre d'archives.	Tina Struthers et Marthe Villeneuve en collaboration avec le Centre d'archives et Fabyen Halimi, enseignante en francisation.	4 953,00 \$
<b>S'enraciner</b> Création d'une œuvre collective sculpturale d'art urbain permanente en collaboration avec des citoyens issus de diverses communautés culturelles et sociales.	Sonia Haberstich et Monica Brinkman	15 000,00 \$
<b>Nouvelle vie dans ma communauté</b> Réalisation d'une murale faite de matières recyclées (bouchons de plastique). Le projet sera réalisé avec les membres de l'organisme Arc-en-ciel qui ont des problématiques de santé mentale.	John McRae en collaboration avec l'organisme Arc-en-ciel	1 729,22 \$
<b>Journée P</b> Organisation d'un événement permettant la rencontre entre les membres de l'organisme Parrainage civique de Vaudreuil-Soulanges et les autres citoyens, de manière à inverser le processus d'intégration par des ateliers de médiation culturelle réalisés durant l'événement.	Parrainage civique de Vaudreuil-Soulanges	2 135,29 \$
<b>Mémoire du quartier Harwood</b> Collecte de témoignages et de documents relatant la vie de l'époque, auprès de gens qui ont habité le quartier Harwood. Ces informations seront ensuite diffusées sous forme de panneaux d'exposition.	Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges en collaboration avec Micheline MÉRIZZI-Brault (citoyenne)	1 072,85 \$
<b>Atelier de médiation culturelle en poésie et littérature</b> Ateliers de médiation culturelle exploitant la poésie et la littérature auprès de différentes clientèles.	Nathalymène Rousseau et Roxanne Bilodeau	5 000,00 \$
<b>Total</b>		<b>29 890,36 \$</b>

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-01-024 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-17-05 / Services professionnels / Planification, organisation, coordination et animation des camps spécialisés**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le chef de section – Logistique et le chef de division – Sports et loisirs, en date du 5 janvier 2017, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public 401-110-17-05 à l'égard des services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation des camps spécialisés;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1537 de délégation de pouvoir de former le comité de sélection pour l'évaluation des soumissions et prévoyant la désignation du secrétaire du comité.

« ADOPTÉE »

**17-01-025 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-01 / Acquisition de deux mini-fourgonnettes Dodge Grand Caravan**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour l'acquisition de deux mini-fourgonnettes Dodge Grand Caravan, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 4 janvier 2017 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-01;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Donnacona Chrysler, 160, rue Commerciale, Donnacona (Québec), G3M 1W1, pour l'acquisition de deux mini-fourgonnettes de marque Dodge Grand Caravan modèle SXT, année 2017 neuve, et ce, pour un montant de 66 761,38 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-01;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-01-026 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-02 / Acquisition de deux camionnettes Ford F-150**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour l'acquisition de deux camionnettes Ford F-150, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 4 janvier 2017 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-02;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Advantage Ford inc., 30, boulevard Don Quichotte, L'Île-Perrot (Québec), J7V 6N5, pour l'acquisition de deux camionnettes de marque Ford F-150, et ce, pour un montant de 65 570,24 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-02;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-01-027 Acquisition / Partie de la rue des Tilleuls / Lot 5 785 973 /  
Projet « Place Marier »**

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1714 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Construction Roger Bilodeau inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage des parties des rues des Tilleuls, des Châtaigniers et des Pruches du projet « Place Marier », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie du secteur des Tilleuls du projet « Place Marier » sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition du lot 5 785 973;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition du lot 5 785 973;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**17-01-028 Ouverture / Partie de la rue des Tilleuls / Lot 5 785 973 /  
Projet « Place Marier »**

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie du secteur des Tilleuls du projet « Place Marier » sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville et qu'il y a lieu de décréter l'ouverture de la partie de la rue des Tilleuls sise sur le lot 5 785 973.

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la partie de la rue des Tilleuls sise sur le lot 5 785 973 soit décrétée ouverte en date de la publication au Registre foncier du Québec de l'acte d'acquisition du lot précité.

« ADOPTÉE »

**17-01-029 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-17-09 /  
Services professionnels de laboratoire / Contrôle de qualité de matériaux /  
Projets à venir**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans l'évaluation des soumissions par invitation ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 6 janvier 2017, qui seront inscrits dans les documents d'appel d'offres par invitation à l'égard des services professionnels de laboratoire de contrôle de qualité des matériaux dans le cadre des projets se situant sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

**17-01-030 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 13 décembre 2016**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 13 décembre 2016.

« ADOPTÉE »

**17-01-031 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 13 décembre 2016**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 13 décembre 2016 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 16-12-206	71, chemin des Chenaux / Agrandissement et transformation de la résidence / Lot 1 676 100 / Zone H1-241
CCU n° 16-12-207	223, avenue Saint-Jean-Baptiste / Nouvelle construction résidentielle / Lot 1 545 939 / Zone H1-715
CCU n° 16-12-208	100 à 130, rue Jean-Béliveau / Révision du plan d'ensemble – Projet intégré multifamilial de 16 unités de logement / Lots 4 932 222, 4 932 224 à 4 932 227 / Zone H3-1010-A

« ADOPTÉE »

**17-01-032 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 14 décembre 2016**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 14 décembre 2016.

« ADOPTÉE »

**17-01-033 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 14 décembre 2016**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 14 décembre 2016 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 16-12-216	62, rue Galt / Agrandissement arrière de la résidence / Lot 1 546 415 / Zone H1-525
CCU n° 16-12-217	PIIA / 3110-3218, boulevard de la Gare / Transformation des façades / Lots 4 119 362, 4 325 304 et 4 365 810 / Zones C3-353 et C3-356
CCU n° 16-12-218	41, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelles enseignes / Lot 5 645 937 / Zone C3-226
CCU n° 16-12-222	3080, boulevard de la Gare, local 800 / Modification à l'architecture / Lot 4 865 031 / Zone C3-1001
CCU n° 16-12-223	3080, boulevard de la Gare, local 800 / Nouvelle enseigne au mur de la façade / Lot 4 865 031 / Zone C3-1001
CCU n° 16-12-224	3080, boulevard de la Gare, local 850 / Nouvelle enseigne au mur de la façade / Lot 4 865 031 / Zone C3-1001

« ADOPTÉE »

**17-01-034 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 980, avenue Saint-Charles / Autorisation / Superficie de plancher inférieure à 500 mètres carrés / Lot 1 675 184 / Zone C3-124 / CCU n° 16-12-215**

CONSIDÉRANT une demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 présentée par Groupe Andrian (9156-7933 Québec inc.);

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-12-215 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 décembre 2016;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit mandaté le Service du développement et de l'aménagement du territoire afin de modifier le Règlement de zonage n° 1275 dans le but d'autoriser, spécifiquement pour la zone C3-124, l'usage restaurant avec service au volant (C3) d'une superficie de plancher de moins de 500 mètres carrés (classe d'usages C3).

« ADOPTÉE »

**17-01-035 PIIA / 6, rue Saint-Michel / Nouvelle enseigne sur muret / Lot 1 675 447 / Zone C2-256 / CCU n° 16-12-219**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-12-219 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que dans le secteur du Vieux-Vaudreuil, le Règlement n° 1277 sur les PIIA préconise le bois comme matériau à prioriser pour l'affichage;

CONSIDÉRANT que la structure de l'enseigne en acier inoxydable et la volumétrie du muret ne s'intègrent pas avec le bâtiment et le milieu environnant;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 6, rue Saint-Michel, le projet de nouvelle enseigne sur muret, tel que montré au plan n° 285-16 préparé par M. Yves Bergeron, technologue, en date du 8 novembre 2016.

« ADOPTÉE »

**17-01-036 Dérogation mineure / 6, rue Saint-Michel / Enseigne sur muret / Lot 1 675 447 / Zone C2-256 / CCU n° 16-12-220**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Habitations Raymond Allard inc. visant à autoriser une enseigne sur muret situé à une distance de 0 mètre de la ligne de terrain en dérogation à l'article 2.2.20.5.4 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige que tout muret destiné à recevoir une enseigne soit situé à une distance minimale de 2 mètres de toute ligne de terrain;

CONSIDÉRANT la résolution 17-01-035;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-12-220 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 décembre 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 28 décembre 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 6, rue Saint-Michel;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 6, rue Saint-Michel.

« ADOPTÉE »

**17-01-037 Dérogation mineure / 5, rue Martin / Marge avant / Lot 1 676 014 / Zone H1-253 / CCU n° 16-12-221**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M<sup>me</sup> Monique St-Onge;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-12-221 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 décembre 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 28 décembre 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 5, rue Martin;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 5, rue Martin, afin d'autoriser une marge avant de 2,82 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-253 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 3 mètres.

« ADOPTÉE »

**17-01-038    Projet intégré / Les Cours Valois – phase III / 790 à 852, rue Valois / Construction de bâtiments multifamiliaux / Lots projetés 5 983 492 à 5 983 497 / Zone H3-642 / CCU n° 16-12-225**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-12-225 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 décembre 2016;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la construction de 12 bâtiments multifamiliaux en projet d'ensemble, le tout tel que montré au plan projet de lotissement préparé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, dossier n° B08-386, minute 22 679, en date du 29 novembre 2016, et ce, aux conditions suivantes :

- une demande de dérogation mineure concernant la localisation de l'aire de stationnement qui ne respecte pas la distance minimale de 0,60 mètre des lignes séparatrices de lot, ainsi que la superficie d'espaces verts minimale qui ne respecte pas le barème minimal de 55 mètres carrés par logement de deux chambres à coucher devra être dûment approuvée par le Conseil municipal;
- un plan d'aménagement détaillé devra être déposé à la Ville concernant les plantations obligatoires en vertu du Règlement de zonage n° 1275;
- ce projet intégré devra être dûment approuvé par le Service de sécurité incendie ;
- le plan civil et de gestion des eaux pluviales devra être approuvé par la division – Technique;
- les contenants semi-enfouis localisés en cour avant devront être dissimulés de la voie publique par un écran végétal, conformément au Règlement n° 1583 concernant les matières résiduelles;
- les bassins de rétention devront être clôturés conformément à l'article 2.2.19.3 du Règlement de zonage n° 1275 si la profondeur d'eau est de plus de 0,60 mètre;
- les bassins de rétention doivent être gazonnés et dûment entretenus en tout temps.

« ADOPTÉE »

**17-01-039    Dérogation mineure / 798 à 852, rue Valois / Ratios d'espaces verts / Aires de stationnement / Lots projetés 5 983 492 à 5 983 497 / Zone H3-642 / CCU n° 16-12-226**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Les Cours Valois et Groupe Sylvain Farand inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-12-226 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 décembre 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 28 décembre 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 798 à 852, rue Valois;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents



QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 798 à 852, rue Valois, afin d'autoriser :

- que les ratios d'espaces verts pour les lots projetés 5 983 492, 5 983 493, 5 983 494, 5 983 495 et 5 983 496 varient entre 43,5 mètres carrés et 48,3 mètres carrés par logement, alors que l'article 2.2.17.3.2.2 du Règlement de zonage n° 1275 exige un minimum de 55 mètres carrés pour un logement de deux chambres à coucher;
- que des aires de stationnement soient localisées à une distance de 0,30 mètre des lignes de lot en dérogation à l'article 2.2.16.1.1.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance minimale de 0,60 mètre.

« ADOPTÉE »

**17-01-040 Adoption / Règlement n° 1275-247 / Zonage / Marges et cours / Bâtiments accessoires aux habitations / Piscines et bains à remous / Zones H3-631, H3-455 et H3-657 / Secteur de l'avenue André-Chartrand et de la rue des Nénuphars**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 21 novembre 2016 un premier projet de règlement portant le n° 1275-247 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 5 décembre 2016 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 décembre 2016 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-247 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-247 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier les dispositions relatives aux marges et cours, aux bâtiments accessoires aux habitations et aux piscines et bains à remous dans les zones H3-455, H3-631 et H3-657 ».

« ADOPTÉE »

**17-01-041 Adoption / Règlement n° 1275-249 / Zonage / Ratio minimal de cases de stationnement pour l'usage garderie / Restriction à l'abattage d'arbres**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 21 novembre 2016 un premier projet de règlement portant le n° 1275-249 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 5 décembre 2016 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 décembre 2016 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-249 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-249 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier le ratio minimal de cases de stationnement par superficie de plancher pour l'usage de garderie et de modifier une disposition concernant la restriction à l'abattage d'arbres ».

« ADOPTÉE »

**17-01-042 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-250 / Zonage / Usages de services de types massothérapie, studio de santé, bain vapeur, spa et bain thérapeutique / Zone C3-815 / Secteur de la route Harwood et du chemin Daoust**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 décembre 2016 un premier projet de règlement portant le n° 1275-250 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 janvier 2017 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-250 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser les usages de services de types massothérapie, studio de santé, bain de vapeur, spa et bain thérapeutique dans la zone C3-815 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**17-01-043 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-251 / Zonage / Autorisation et encadrement / Poulailers et garde de poules / Construction et usage accessoires à l'habitation unifamiliale (H1)**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 décembre 2016 un premier projet de règlement portant le n° 1275-251 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 janvier 2017 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-251 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser et d'encadrer les poulailers et la garde de poules à titre de construction et d'usage accessoires à l'habitation unifamiliale »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**17-01-044 Adoption de second projet / Règlement n° 1274-25 / Permis et certificats / Ajout de frais d'obtention d'un certificat d'autorisation pour un poulailler domestique / Modification de certaines définitions**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 décembre 2016 un premier projet de règlement portant le n° 1274-25 modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 janvier 2017 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1274-25 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 afin d'ajouter des frais d'obtention d'un certificat d'autorisation pour un poulailler domestique et de modifier certaines définitions »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**17-01-045 Adoption / Règlement n° 1566-08 / Nuisances (RMH 450) / Dispositions relatives à la garde de poules domestiques**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1566-08 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1566-08 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1566 (RMH 450) afin d'ajouter certaines dispositions relatives à la garde de poules domestiques ».

« ADOPTÉE »

**17-01-046 Adoption / Règlement n° 1276-12 / Construction / Système de récupération d'eau pour lave-autos**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 décembre 2016 un projet de règlement portant le n° 1276-12 modifiant le Règlement de construction n° 1276;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 janvier 2017 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1276-12 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1276-12 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de construction n° 1276 afin de régir les systèmes de récupération d'eau pour lave-autos ».

« ADOPTÉE »

**17-01-047 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1725 / Plan et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Réhabilitation du réseau routier et tous les travaux connexes / Rues John-Desjardins et Adrien-Patenaude et une partie des rues Joseph-Carrier, F.-X.-Tessier, Marie-Curie et Aimé-Vincent**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1725 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1725 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de réhabilitation du réseau routier incluant tous les travaux connexes des rues John-Desjardins et Adrien-Patenaude et d'une partie des rues Joseph-Carrier, F.-X.-Tessier, Marie-Curie et Aimé-Vincent en décrétant une dépense et un emprunt de trois millions deux cent quatre-vingt-onze mille dollars (3 291 000,00 \$), à ces fins ».

« ADOPTÉE »

**17-01-048 Avis de motion / Règlement 1694-12 / Stationnement (RMH 330)**

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330).

**17-01-049 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**17-01-050 Période de questions – Assistance**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**17-01-051 Levée de la séance**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 40 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier